

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	11
- votants	14
- absents	3
- exclus	0

Date de convocation :

04 décembre 2024

Date d'affichage :

04 décembre 2024

Date de réunion :

10 décembre 2024

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à 18 heures 30 se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA.

Absents excusés :

Pierre BAILHACHE
Annie JÉZÉQUEL
Stéphane PETROZ

Procurations :

Pierre BAILHACHE à Serge LAMBOY
Annie JÉZÉQUEL à Philippe ALLAIN
Stéphane PETROZ à Hélène MOINET

Objet : Approbation du déclassement de la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC 86 et ZC 184, suite enquête publique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code rural et notamment l'article L 161-10

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 141-4 à R 141-10

Vu la décision prise du conseil municipal par délibération 2024/DELCOM023 du 10 septembre 2024 autorisant l'ouverture d'une enquête publique

Vu l'arrêté municipal 2024_041 en date du 12 septembre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 29 octobre 2024 au 12 novembre 2024 inclus

Vu les pièces du dossier de projet d'aliénation du chemin rural,

Vu les résultats de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC 86 et ZC 184 n'assure plus aucune fonction de desserte de nature à permettre l'usage public,

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

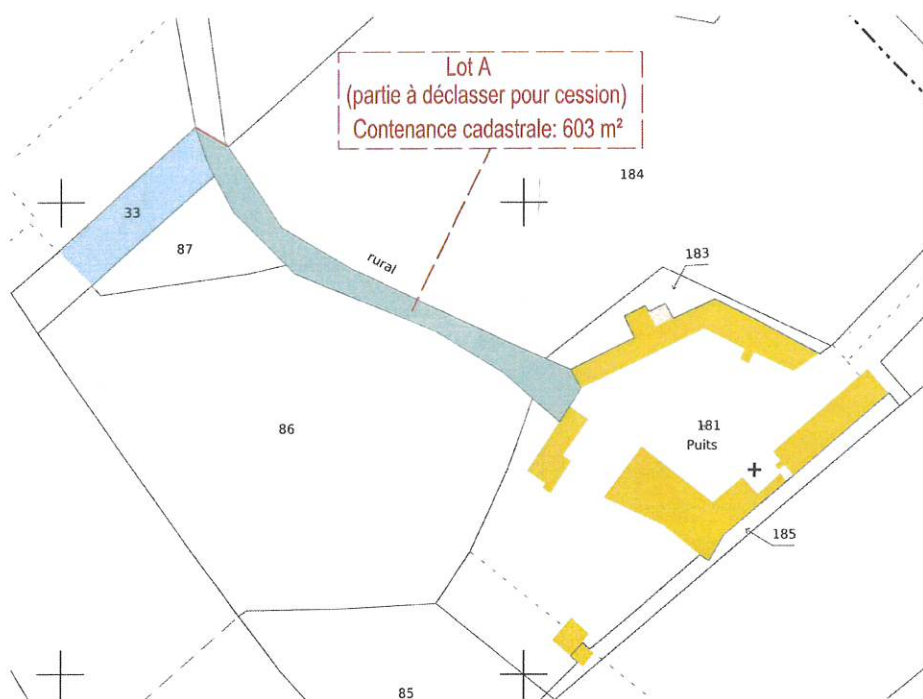
Publié le

ID : 027-212703581-20241210-2024_DELCOM029-DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023/DELCOM033 du 11 décembre 2023 acceptant de céder la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC 86 et ZC 184 à Monsieur et Madame LEVEAUFRE pour l'Euro symbolique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du 29 octobre 2024 au 12 novembre 2024 inclus, **le Commissaire Enquêteur** a constaté l'absence d'observation formulée par le public, et **a émis un avis favorable à l'aliénation** de la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC 86 et ZC 184.

Dénomination	Superficie (m ²)
Chemin rural entre parcelles ZC 86 et ZC 184 – Secteur la Cornouilleraie	603 m ²



Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

CONSTATE la désaffectation de la partie du chemin rural susmentionné

DECIDE de déclasser le tronçon du chemin rural suivant le plan susmentionné

PRONONCE le principe d'aliénation de l'emprise de la partie rurale située entre les parcelles ZC 86 et ZC 184, conformément aux pièces du dossier

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
 Reçu en préfecture le 12/12/2024
 Publié le
 ID : 027-212703581-20241210-2024_DELCOM029-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les transactions foncières liées à l'emprise du chemin et à signé tous documents à intervenir dans ce cadre, dont l'acte de vente définitif.


AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCATLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Charlta DUCHANGE	Annie JEZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PIÉTROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 027-212703581-20241210-2024_DELCOM029-DE